



## AVIS DE PROMULGATION Règlements 611-16 et 612-17

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à la séance ordinaire du 5 décembre 2016, les règlements suivants:

- ↳ **Règlement 611-16** *Règlement prévoyant les règles pour l'occupation du domaine public*
- ↳ **Règlement 612-17** *Règlement décrétant la tarification pour l'année 2017*

Ces règlements entrent en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où ils sont déposés.

Donné le 6 décembre 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA